

# VITESSE INADAPTÉE = DANGER

*Même si je circule à la vitesse autorisée, pour  
notre sécurité, j'adopte une VITESSE MAÎTRISÉE*

## R 413-17 du Code de la Route

Le conducteur doit rester constamment maître  
de sa vitesse et régler cette dernière en fonction  
de l'état de la chaussée, des difficultés  
de circulation et des obstacles prévisibles



Sommet  
de côte

Intempéries

Rues  
étroites

Virages

Intersections



**Je ralentis**



Habitations

Animaux

Piétons

Cyclistes

LA VITESSE EXCESSIVE OU INADAPTÉE  
EST IMPLIQUÉE DANS



**1** ACCIDENT SUR  
**3** MORTELS